

DELIBERATION

relative à la composition de la section permanente du CA du Cnous et de ses commissions thématiques

La présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires,

*Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation,
Vu le décret 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Cnous adopté le 27 mars 1997 et modifié le 9 juillet 2010,
le 24 novembre 2016 le 27 mars 2019 et le 29 mai 2020.*

- **Point de l'ordre du jour**

3 – Installation du Conseil d'administration

- **Entendu l'exposé de Madame Bénédicte DURAND, Présidente du Cnous,**
- **Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :**

« Article 1 :

La section permanente du Conseil d'administration du Cnous est composée de :

- Madame Bénédicte DURAND, Présidente du Cnous ;
- En qualité de représentants des étudiants :
 - o Mme Clémence CARFANTAN
 - o M. Nathan GUILLEMOT
- En qualité de représentant des personnels :
 - o Mme Stéphanie SUCH
- Madame Carine BERNARD ;
- Monsieur Charles DUPORTAIL.

Ces administrateurs peuvent se faire remplacer par leurs suppléants au Conseil d'administration comme le prévoit le règlement intérieur. Le président propose d'inviter systématiquement, comme le lui autorise le règlement intérieur,

- un représentant du personnel des deux autres organisations du personnel représentées au conseil d'administration :
 - o Mme Sarah SAVIGNAC
 - o M. Raymond RIVIERE
- un représentant étudiant de la troisième liste représentée au conseil d'administration :
 - o Mme Clara PRIVÉ

Article 2 :

Une commission « restauration et achats » est créée et est composée de :

- Madame Bénédicte DURAND, Présidente du Cnous
- Madame Carine BERNARD ;
- Monsieur Charles DUPORTAIL.
- En qualité de représentants des étudiants :
 - o M. Lubin RIAULT
 - o M. Benjamin BRIAND BOUCHER
 - o Mme Ketty GRONDIN
- En qualité de représentants des personnels :
 - o Mme Stéphanie SUCH
 - o M Raymond RIVIERE
 - o Mme Sarah SAVIGNAC

Article 3 :

Une commission « hébergement » est créée et est composée de :

- Madame Bénédicte DURAND, Présidente du Cnous
- Madame Carine BERNARD ;
- Monsieur Charles DUPORTAIL.
- En qualité de représentants des étudiants :
 - o Mme Ines JANATI IDRISSE
 - o M. Yanis ZERGUIT
 - o M. Karel TALALI
- En qualité de représentants des personnels :
 - o Mme Sarah SAVIGNAC
 - o M. Khaled LAOUAR
 - o Mme Rachel DE MAEN

Article 4 :

Une commission « Vie étudiante, discriminations et inclusion » est créée et est composée de :

- Madame Bénédicte DURAND, Présidente du Cnous
- Madame Carine BERNARD ;
- Monsieur Charles DUPORTAIL.
- En qualité de représentants des étudiants :
 - o Mme Clara PRIVE
 - o M. Lilian BRUNEAU MIGNON
 - o M. Nathan GUILLEMOT
- En qualité de représentants des personnels :
 - o Mme Stéphanie SUCH
 - o M. Rachid DOVERGNE
 - o Mme Rachel DE MAEN »

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration **approuve, à l'unanimité** des membres présents ou représentés, la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 29

Quorum : 9

Membres participant à la délibération : 15

Procurations : 7

Abstentions : 0

Pour : 22

Contre : 0

Bénédicte DURAND

Original

signé